



# RAPPORT D'ACTIVITÉS 2023



PARTIE 1

**LE SYNDICAT  
MIXTE DES  
RIVES DU  
RHÔNE**

PAGE 4

PARTIE 2

**LA MISE  
EN OEUVRE  
DU SCOT  
APPROUVÉ**

PAGE 12

PARTIE 3

**LE SCOT EN  
ACTION - LES  
ÉTUDES CLÉS  
2023**

PAGE 18

PARTIE 4

**L'  
OBSERVATOIRE  
DES RIVES DU  
RHÔNE**

PAGE 24

PARTIE 5

**LE SCOT  
OUVERT SUR  
L'EXTÉRIEUR**

PAGE 26

PARTIE 6

**PARTENARIAT  
AVEC RIVES  
NATURE**

PAGE 30

**ANNEXE - TABLEAU DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU ET DU  
CONSEIL SYNDICAL - PAGE 35**



PARTIE

1



# LE SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHÔNE

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône (SMRR) a pour vocation initiale l'élaboration et le suivi du Schéma de Cohérence Territoriale (Scot) et sa traduction dans un projet de territoire qui compte 283 000 habitants sur un ensemble de 152 communes, à cheval sur 5 départements (Ardèche, Drôme, Isère, Loire et Rhône). Le SMRR accompagne les EPCI et les communes dans la mise en œuvre de leurs politiques publiques en lien avec le projet de territoire à grande échelle (aménagement/urbanisme, habitat/logement, sobriété foncière et énergétique, mobilités/déplacements, économie/commerce, environnement/biodiversité). Le projet de territoire des Rives du Rhône est labellisé Territoire Engagé pour la Nature.

## LA VIE POLITIQUE ET ADMINISTRATIVE DU SYNDICAT MIXTE

Le bureau syndical du SMRR s'est réuni à 11 reprises au cours de l'année (les 04/01, 01/02, 01/03, 05/04, 03/05, 07/06, 06/07, 06/09, 04/10, 08/11 et 06/12) et le conseil syndical à 3 reprises (les 01/02, 22/03, 04/10).

Le bureau syndical est composé des élus suivants, représentants des EPCI, pour le mandat 2020-2026 :

- Président : Philippe Delaplace (Porte de DrômArdèche)
- 1er vice-président en charge de l'économie : Thierry Kovacs (Vienne Condrieu Agglomération)
- 2ème vice-présidente en charge du commerce : Sylvie Dezarnaud (Entre Bièvre et Rhône)
- 3ème vice-président en charge des finances, de la prospective et de l'observatoire : Simon Plénet (Annonay Rhône Agglo)
- 4ème vice-président en charge de l'air, l'énergie, le climat et la santé : Charles Zilliox (Pilat Rhodanien)
- 5ème vice-président en charge de l'agriculture et de la forêt : André Ferrand (Val d'Ay)
- 6ème vice-président en charge des PLU(i)(H)(D) : Luc Thomas (Vienne Condrieu Agglomération)
- 7ème vice-président en charge de l'environnement et de la biodiversité : Philippe Genty (Entre Bièvre et Rhône)
- 8ème vice-président en charge des transports, mobilités et des TIC : Christophe Delord (Annonay Rhône Agglo)
- 9ème vice-présidente en charge de l'habitat, du logement et du tourisme : Diane Vigier (Porte de DrômArdèche)
- 10ème vice-président en charge de la ressource en eau, les inondations et les risques : Frédéric Dubouchet (Vienne Condrieu Agglomération)
- 11ème vice-président en charge de la concertation, la communication et le foncier : Gilles Vial (Entre Bièvre et Rhône)
- 12ème vice-présidente en charge de la lutte contre l'artificialisation : Claudine Perrot-Berton (Vienne Condrieu Agglomération).

## RETOUR SUR QUELQUES SUJETS PHARES ABORDÉS LORS DES CONSEILS ET BUREAUX SYNDICAUX DE L'ANNÉE 2023 :

### Zoom sur les enjeux autour du fleuve Rhône (Axe Méditerranée Rhône Saône)

A la demande des élus, l'équipe du SMRR fait un point d'information sur le projet de grand port Lyon Marseille 2030 souhaité et annoncé fin décembre 2022 par le Président de la République.

Ce que l'on sait à ce stade :

Cette annonce a été faite en complément du projet de RER pour les grandes Métropole françaises. C'est un projet qui s'aligne avec l'annonce préalable d'un pipeline d'hydrogène entre Barcelone et Marseille. Le président souhaite dupliquer le dispositif appliqué sur l'Axe Seine : HAROPA. Il a fixé le projet à horizon 2030 avec un point d'avancement qui a été réalisé début 2023, sur des premières études.

D'où l'on vient ? :

Cette position de l'Etat planificateur est ancienne, puisqu'entre 1960 et 1969 il a réalisé des aménagements du Rhône

pour le rendre navigable (dont plusieurs canaux, écluses...), l'autoroute A7 et plusieurs raffineries au Sud de Lyon et à Fos sur Mer. La CNR a la charge de piloter le fleuve Rhône par une concession qui a été renouvelée en 2022 et ce jusqu'en 2041. La priorité est donnée depuis longtemps à la production d'énergie au détriment de la navigation et du fret fluvial (en diminution constante depuis plusieurs années à l'inverse des autres grands fleuves européens : Seine, Rhin...). Au milieu des années 2010, un schéma portuaire métropolitain a été réalisé dont une grande part par les élus des Rives du Rhône. A travers ce schéma deux grands ports ont été identifiés sur le périmètre du Scot : Lyon et Salaise. Cependant, peu d'actions concrètes ont fait suite à ce schéma.

#### Vers quoi se dirige-t-on ? :

Le SMRR souhaite développer à l'avenir un grand maillage européen de pipelines d'hydrogène vert dont les premiers maillons sont déjà en cours de développement (avec l'aide de la Région AURA sur la Vallée de la Chimie et le Port Edouard Herriot à Lyon). Il promeut également un modèle de gouvernance à l'image de l'AXE SEINE (regroupement mis en place fin 2022 entre HAROPA, le grand gestionnaire portuaire de la Seine et les ECPI entre Paris et le Havre).

### **Premières conclusions de la grande concertation lancée sur les mobilités du sud lyonnais**

Pour rappel, Le Ministre des transports M. Beaune a donné mandat à la Préfète de région pour :

- Conduire le processus d'élaboration concertée d'un schéma d'amélioration des mobilités à court et moyen termes : horizon 2035, afin de travailler sur des solutions assez rapides et « réalistes » ;
- Sur le périmètre de la zone d'influence de l'A46 sud de Vienne jusqu'au Nœud des Îles ;
- En prenant en compte les besoins de déplacements du quotidien et de longues distances, pour les voyageurs et les marchandises et pour tous les modes ;
- Avec une mise en suspens des études d'aménagement de l'A46 sud et du nœud de Manissieux.

A l'issue des ateliers organisés ces derniers mois sur les 3 périmètres (Nord/Centre/Sud), les participants ont été appelés à se positionner via un vote lors du COTECH final. Le classement des mesures est le suivant :

- Prolonger l'A432 au sud de Vienne pour reporter le trafic de transit (Marchandises et Voyageurs) ;
- Réaliser le CFAL Sud – dans le fuseau LGV Valloire ;
- Etc.

Les élus du SMRR s'interrogent et ne partagent pas ces premières conclusions partielles. Un courrier, co-signés par l'ensemble des Présidents des EPCI des Rives du Rhône a été adressé dans ce sens à la Préfète de la Région AURA.

### **Présentation de l'étude « s'engager dans de nouveaux modèles d'aménagement », par Stella Gass de la fédération nationale des Scot et les élus du SMRR**

Stella Gass est intervenue lors du conseil syndical du 2 février dernier pour présenter l'étude réalisée par la Fédé des SCOT: « Choisir pour ne pas subir », tel est le chemin que nous proposons aux élus du bloc local pour ces prochaines années. Nous devons en effet engager une véritable révolution de l'aménagement du territoire. Cet impératif nous est dicté par le cumul inédit des défis que les élus locaux ont à relever pour l'avenir de leur territoire : ceux des transitions, l'adaptation du territoire au vieillissement, le desserrement des ménages, la mutation du commerce, les enjeux de réindustrialisation, de souveraineté alimentaire, d'autonomie énergétique, du changement climatique, de l'accélération et l'aggravation des risques naturels, de préservation de l'eau et de la biodiversité... Cette synthèse de l'étude « S'engager dans de nouveaux modèles d'aménagement des territoires », conduite en 2022 par la Fédération des SCOT, se donne pour objectif de permettre à chacun de se situer et de baliser son chemin dans la construction de ces indispensables nouvelles trajectoires.

Retrouver cette étude sur internet : <https://www.fedescot.org/s-engager>

### **Information des élus sur le dossier UNESCO en cours de préparation**

Un projet de classement UNESCO intitulé « la vallée du Rhône de Vienne à Valence, un territoire de tradition, de diversité et d'adaptation au changement, berceau de la syrah et des serines » est actuellement en cours de préparation. La clé de la candidature réside dans la Valeur Universelle Exceptionnelle (VUE), nécessitant un récit patrimonial scientifique. L'initiative revient à Bruno Delas et à Jacques Grange fin 2019 et concerne les 8 appellations des Côtes-du-Rhône septentrionales, soit 51 communes, 7 EPCI, 5 Départements, la Région AURA, soit un bassin de 500 000 habitants. Plusieurs phases de

construction de la démarche sont animées par un groupe de pilotage informel avant la création à venir en 2024 d'une association de portage du projet.

#### Plan d'action de la mission de préfiguration :

Le territoire délimité par la porte Nord de Vienne – Saint-Romain-en-Gal et la porte Sud de Valence – Crussol, constitue un territoire de projets pertinent, profondément marqué par la vigne et le vin. Le projet culturel peut et doit être porté par un projet de territoire auquel adhère la population. Le projet ne peut se faire sans l'implication directe des acteurs du territoire, en premier lieu les collectivités territoriales et les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI). Les changements engendrés par le réchauffement climatique constituent un nouveau défi qui contribue à légitimer une candidature. Cela suppose la mise en place d'un système d'inventaire du patrimoine avec une géolocalisation par un Système d'Information Géographique (SIG) sur le territoire, financé par INTER RHONE, en se basant sur quatre sources, que ce soient les éléments matériels et naturels protégés, ainsi que les zones de gestion du territoire, la compilation des inventaires gérés par les acteurs locaux, les entrevues et repérages sur le terrain, et enfin l'inventaire participatif mené par les Archives départementales des cinq départements concernés.

#### Méthodologie et cadrage de la démarche :

Le groupe de pilotage, dans la phase de définition de la méthodologie pour les vendanges 2022-2023, reconnaît la complexité de la procédure d'inscription au patrimoine. Il engage une démarche ouverte envers les parties prenantes, notamment les collectivités, le SMRR, les structures culturelles, et des acteurs économiques majeurs. Des contacts sont établis avec diverses autorités administratives pour concrétiser l'idée en projet.

#### Phase de consolidation :

Dans la phase de consolidation pour les vendanges 2023, des progrès significatifs renforcent la démarche. Sur le plan scientifique, le projet de candidature prend forme avec un territoire délimité, des éléments clés, des fondamentaux, une force symbolique, et un enjeu environnemental. La méthodologie de la fabrique de l'intelligence collective et la dynamique culturelle accélératrice du projet de territoire sont mises en avant. Les critères de l'UNESCO guident la caractérisation du paysage culturel. Sur le plan opérationnel, la mobilisation des collectivités territoriales, un partenariat avec la CNR, l'identification par la Mission patrimoine mondial, et la mise en place d'une gouvernance sont en cours. Les objectifs futurs incluent la création d'une association de soutien à la candidature et la préparation du dossier d'inscription sur la Liste indicative française.

#### La démarche de transition et de préparation du dispositif de gouvernance :

La création de l'association-support, prévue au premier semestre 2024, dépend des délais techniques, juridiques, et des financements. Une transition active implique un partenariat avec INTERHONE, le SMRR, et la CNR, avec un plan de cinq actions sur dix mois, comprenant la mise en place du dispositif de gouvernance, l'inventaire, une assistance à maîtrise d'ouvrage, un séminaire scientifique, et une stratégie de communication. Le budget prévisionnel est de 105 000 €, réparti en trois tiers. Le renforcement de la capacité de pilotage se concrétise par la transformation du Groupe de pilotage informel en un Comité de pilotage structuré.

## LES COMITÉS TECHNIQUES DU SMRR :

Le comité technique composé des techniciens du SMRR et des directeurs ou représentants des différentes intercommunalités du territoire s'est réuni à 5 reprises : les 23/01, 22/05, 03/07, 27/09 et le 05/12. En complément, deux autres formats de Cotech thématiques ont été proposés au cours de l'année 2023 :

- Cotech économie : 28/02, 28/03 et 07/11 ;
- Cotech énergie : 20/06, 19/09 et 26/10.

## LA GESTION BUDGÉTAIRE

Le budget primitif 2023 a été voté pour un montant de 1 165 738.56 € en section de fonctionnement et de 749 466,24 € en section d'investissement (total : 1 915 204,80 €).

Après une baisse de 0.75€ entre 2014 et 2018, la cotisation est stabilisée à 2,40 €/habitant depuis 2019 et ce malgré l'inflation forte des derniers mois qui oblige à une gestion analytique fine.

Au 1er janvier 2024, le SMRR adoptera la nouvelle nomenclature budgétaire M57 à l'image des EPCI.

## L'ÉVOLUTION DES EFFECTIFS

### Composition de l'équipe permanente

En décembre 2023, l'équipe technique du SMRR est composée comme suit :

- Un directeur, en charge du pilotage opérationnel et stratégique (Julien Lahaie) ;
- Un adjoint de direction en charge des missions SIG / économie / commerce / foncier (Cédric Lansou) ;
- Une chargée de mission urbanisme / habitat / mobilités / énergies (Adeline Menneron) ;
- Une assistante de direction finances et RH (Gaëlle Mallet) ;
- Une apprentie en urbanisme (Léontine Primard) de septembre 2023 à août 2024.

## LE PLAN DE MANDAT 2020 - 2026

### **Donner à voir la façon dont les élus entendent se saisir du SMRR et du Scot pour le mandat en cours**

Les équipes du SMRR ont élaboré au début de l'année 2021, avec les élus du bureau syndical, un plan de mandat donnant le cap à suivre pour la mise en œuvre opérationnelle du Scot des Rives du Rhône, approuvé en novembre 2019 et renforçant les actions du SMRR dans l'accompagnement des EPCI membres. Ce plan de mandat a été présenté et validé en conseil syndical le 3 mars 2021. Le plan de mandat est disponible en téléchargement sur le site Internet du SMRR.

Mettre en  
œuvre le  
projet et faire  
territoire

Projet validé en conseil syndical  
du 03 mars 2021

Plan de mandat  
2020 - 2026

#### **1. APPLIQUER :**

Mettre en œuvre le Scot dans les documents de planification - p.4

#### **2. PARTAGER :**

Promouvoir l'appropriation du Scot et de ses enjeux - p.6

#### **3. ANIMER :**

Piloter des démarches et des études mutualisées sur des thèmes à enjeux - p.8

#### **4. OBSERVER :**

Suivre les dynamiques territoriales et évaluer le Scot - p.10

#### **5. RESTER ENGAGÉ :**

Vers un territoire à biodiversité positive, avec Rives Nature - p.12

#### **6. S'AFFIRMER :**

Conforter la place des Rives du Rhône dans les démarches et projets menés à d'autres échelles - p.14

## Point d'avancement du plan de mandat 2020/2026 du SMRR

### 1/ APPLIQUER LE SCOT

Objectif	Etat de la réalisation	Commentaire
Mise en compatibilité des documents intercommunaux	En cours (action réalisée sur la durée)	Pour rappel, tous les documents d'urbanisme doivent désormais, depuis novembre 2022, être compatibles avec le Scot approuvé en 2019.
Avis sur les PA/PC et projets commerciaux	En cours (action réalisée sur la durée)	Avis régulièrement donnés. Des projets ont été améliorés grâce à ce travail. Plusieurs saisines volontaires de la CDAC.

### 2/ PARTAGER

Objectif	Etat de la réalisation	Commentaire
Réunir la conférence économique territoriale	En cours (action réalisée sur la durée)	3 conférences organisées (une par an).
Associer les techniciens et les élus communautaires	En cours (action réalisée sur la durée)	Plusieurs Cotech : aménagement, économie, eau, énergie, mobilité/déplacements.
Organisation de journées de formation thématiques (désimperméabilisation, démarche ERC).	En cours (action réalisée sur la durée)	Plusieurs formations organisées sur la désimperméabilisation et l'ERC. Objectif d'en organiser d'autres à l'avenir sur d'autres thématiques.
Liens avec la société civile (presse, sites Internet,...)	En cours (action réalisée sur la durée)	Plusieurs articles dans la presse locale et spécialisée, articles dans les journaux municipaux et communautaires, articles sur les sites Internet du SMRR et des collectivités.
Rencontres régulières (séminaires, conférences)	En cours (action réalisée sur la durée)	3 conférences de l'habitat. Plusieurs visites de projets du territoire.

### 3/ ANIMER ET ACCOMPAGNER

Objectif	Etat de la réalisation	Commentaire
Etude sur le lotissement de qualité	Terminée	Réflexion possible en 2024 sur la question de la densification des espaces sous occupés (lotissements, tissus peu denses) prenant en compte la question des espaces qu'il ne faut pas densifier (réseaux insuffisants, accès difficiles, tensions...).

Objectif	Etat de la réalisation	Commentaire
Accompagner les collectivités sur des études pré-opérationnelles	En cours	Etudes friches en cours. Quid des suites de cette étude : arrêter, continuer uniquement sur les friches, étendre sur d'autres types de sites (ZAE, zones commerciales, secteurs d'habitat...) ? Proposer de passer un marché à bon de commande avec recherche de subventions en amont qui pourrait aussi être déclenché par les communes et EPCI ?
Réflexion sur la stratégie ERC avec Rives Nature	Terminée	Intégration à venir dans la prochaine révision du Scot.
Echanges et sensibilisation sur l'urbanisme favorable à la santé	En cours	Commande d'un diagnostic santé à l'ARS. Traitement de la thématique dans la 3ème conférence de l'habitat.
Réactivation du réseau des acteurs de l'eau	En cours	Organisation d'une conférence de l'eau avec les 5 DDT en 2024. Nécessité de s'impliquer plus en avant sur cette thématique ressource en eau qui devient problématique sur le territoire.
Réaliser une étude d'opportunité sur la SLGRI (Stratégie Locale de gestion du Risque Inondation)	Terminée	Organisation d'une conférence de l'eau avec les 5 DDT en 2024. Le SMRR doit-il s'engager plus en avant sur cette thématique ?
Etude sur le panorama économique des Rives du Rhône	Terminée	Poursuite des réflexions avec l'atelier des territoires engagé avec les 5 DDT. Intégrer les réflexions engagées dans le cadre de la démarche de la «caravane de la ruralité».
Etude sur les enjeux de coordination/complémentarité de l'offre de transports/déplacements	Non réalisée	Réflexion en cours avec les élus du Bureau sur les attentes des EPCI.
Etude sur la désimperméabilisation	Terminée (non prévue initialement)	Intégration des cahiers dans la révision de la charte projet à biodiversité positive et révision Scot.
Etude sur les zones commerciales périphériques et le futur volet L du DAACL	Terminée (non prévue initialement)	2 EPCI ont postulé à l'AMI Etat sur les zones commerciales périphériques et entrées de villes (zones de Sailaise-sur-Sanne et Davézieux). Accompagnement du SMRR prévu dans le cadre de ces démarches si besoin.

#### 4/ OBSERVER

Objectif	Etat de la réalisation	Commentaire
Inventaire des friches économiques	Terminée	La démarche a permis d'engager la réalisation d'études pré-opérationnelles sur des friches.
Suivi de la production d'EnR	En cours	Plusieurs rencontres avec des acteurs EnR organisées. Etudes de capacités avec des acteurs EnR réalisées.
MAJ Orthophoto et BD OccSol	En cours (action réalisée sur la durée)	Réalisation de l'analyse de l'artificialisation obligatoire tous les 3 ans pour les EPCI.
Inventaire des vieilles forêts	En cours	Pré-cartographie réalisée. Premiers passages terrains en 2024 avec Rives Nature.
Bilan à 6 ans	En cours	A réaliser en 2025. Apprentie recrutée en 2023-2024 pour accompagner le SMRR pour la réalisation du bilan.

#### 5/ RESTER ENGAGES

Objectif	Etat de la réalisation	Commentaire
Poursuite des écoutes STOC	En cours (action réalisée sur la durée)	Convention jusqu'en 2025 en cours.
Poursuivre le travail avec Rives Nature	En cours (action réalisée sur la durée)	Accompagnement de Rives Nature sur différentes études portées par le SMRR et les collectivités notamment (inventaires forêts, Etude ERC, ABC,...
Mise à jour de la charte pour un territoire à biodiversité positive	En cours	MAJ en cours de la charte par Rives Nature pour la création d'un label «biodiversité positive».

#### 6/ S'AFFIRMER

Objectif	Etat de la réalisation	Commentaire
Poursuivre les démarches InterScot aire métropolitaine lyonnaise et Drôme-Ardèche	En cours (action réalisée sur la durée)	Le SMRR participe activement aux 2 démarches INTERSCOT de son périmètre tant d'un point de vue politique que d'un point de vue technique.
S'impliquer dans la Fédé Scot	En cours (action réalisée sur la durée)	Le Président Philippe Delaplacette est co-référent régional de la Fédé des Scot en AURA.

PARTIE

2



**LA MISE EN  
OEUVRE DU SCOT  
APPROUVÉ**

L'article 6.2 du règlement intérieur du SMRR prévoit qu'il soit « rendu compte au conseil syndical des décisions prises en bureau syndical dans l'exercice de ses délégations ». Une note détaillée rendant compte des décisions prises en bureau syndical est régulièrement proposée aux membres du Conseil Syndical.

## L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES ET LES AVIS SUR LES PLU

### L'accompagnement des communes dans la révision de leurs documents d'urbanisme

Dans le cadre de l'élaboration / révision de leurs documents d'urbanisme, les communes et EPCI sont accompagnées par le SMRR.

Au lancement de la révision, le SMRR produit un porter à connaissance synthétique des principaux éléments du Scot que la commune devra prendre en compte pour que son PLU soit compatible. A la demande de la commune, une rencontre peut être organisée à cette étape entre les élus de la collectivité et un élu et technicien du SMRR. Au-delà de ces rencontres spécifiques, les techniciens du SMRR participent aux réunions de travail tout au long de l'élaboration du PLU(IH).

Ainsi, des réunions ad-hoc ont eu lieu au cours de l'année 2023 avec les EPCI et les communes pour les accompagner, en amont de leur procédure. C'est notamment le cas pour les 3 futurs PLUi en cours d'élaboration : Annonay Rhône Agglomération, Entre Bièvre et Rhône et Vienne Condrieu Agglomération.

### Les avis sur les PLU arrêtés / modifiés

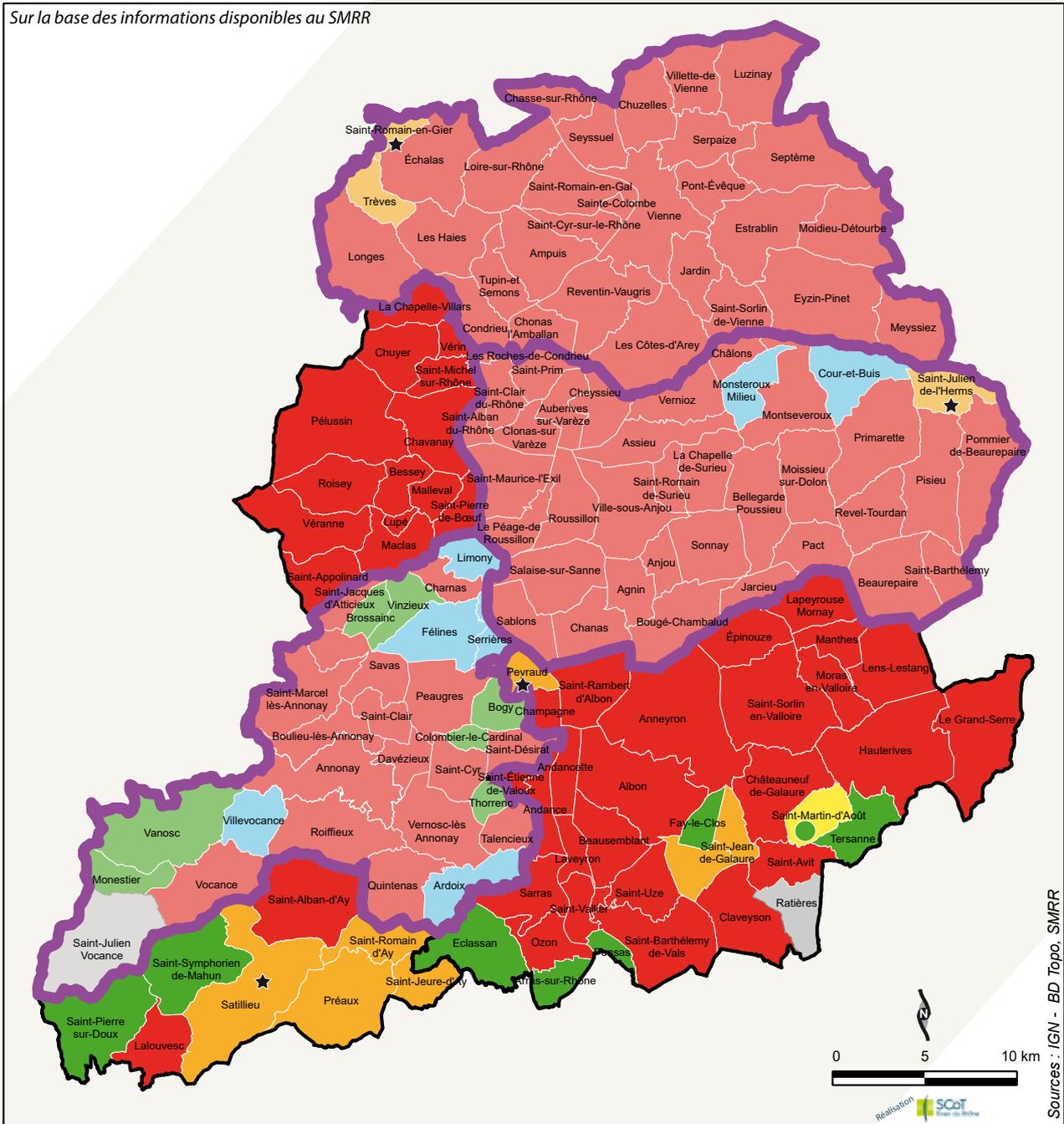
Le comité syndical a donné «délégation au bureau syndical pour émettre des avis sur les documents et opérations d'aménagement devant être compatibles avec le Scot, mentionnés aux articles L.142-1 et R.423-50 du Code de l'Urbanisme» par délibération du 16 décembre 2020).

Au cours de l'année 2023, le SMRR a été consulté plusieurs fois en tant que Personne Publique Associée pour émettre un avis dans le cadre de l'arrêt de PLU.

- 07/01 – Bougé-Chambalud – modification simplifiée n°1 du PLU – avis favorable
- 08/02 – Saint-Maurice-l'Exil – modification simplifiée n°2 du PLU – avis favorable
- 26/01 – Saint-Rambert-d'Albon – modification simplifiée n°5 du PLU – avis défavorable
- 17/01 – Pont-Evêque – modification simplifiée n°2 du PLU – avis favorable
- 24/03 – Pact – modification simplifiée n°2 du PLU – avis favorable
- 03/05 – Moidieu-Détourbe – modification simplifiée n°1 du PLU – avis favorable
- 06/06 – Péage-de-Roussillon – modification simplifiée n°1 du PLU – avis favorable
- 19/06 – Saint-Clair-du-Rhône – modification simplifiée n°2 du PLU – avis favorable
- 03/08 – Salaise-sur-Sanne – modification simplifiée n°3 du PLU – avis favorable avec 1 réserve et 4 recommandations
- 03/08 – Villette-de-Vienne – modification simplifiée n°1 du PLU – avis favorable
- 09/10 – Peyraud – révision du PLU – avis favorable avec 4 réserves
- 10/10 – Saint-Romain-en-Gier – révision du PLU – avis favorable avec 1 réserve
- 30/10 – Hauterives – modification simplifiée n°2 du PLU – avis favorable avec 1 réserve et 1 recommandation
- 16/11 – Sablons – modification simplifiée n°2 du PLU – avis favorable
- 24/11 – Saint-Vallier – modification simplifiée n°1 du PLU – avis favorable avec 1 réserve et 1 recommandation

# ETAT D'AVANCEMENT DES DOCUMENTS D'URBANISME RIVES DU RHONE - 1er NOVEMBRE 2023

Sur la base des informations disponibles au SMRR



PLUIH



En élaboration

PLU



Approuvé



En révision



En élaboration

RNU



Communes en RNU  
précédemment couvertes  
par un POS.  
Elaboration du PLU en cours.



Commune en RNU  
pas de procédure  
d'élaboration de document  
d'urbanisme en cours

CC



Approuvé



En révision



En vigueur  
avec PLU en  
élaboration



Documents  
arrêtés



Réalisation SCOT Rives du Rhône

Sources : IGN - BD Topo, SMRR

## L'ACCOMPAGNEMENT DES EPCI ET LES AVIS SUR LEURS SCHÉMAS

### Le PLUiH d'Annonay Rhône Agglo

Annonay Rhône Agglo est en cours de finalisation de son PLUiH avec un arrêt du document voté à l'unanimité en décembre 2023 préalablement à la consultation des personnes publiques associées (PPA) et à l'enquête publique. Dans ce cadre, les services techniques du SMRR ont accompagné l'EPCI tout au long du processus, à travers la production de différents portés à connaissance, la relecture de l'ensemble des pièces écrites et graphiques et des missions de conseil.

### Les PLUi d'Entre Bièvre et Rhône et Vienne Condrieu Agglomération

Les deux EPCI se sont engagées dans l'élaboration de leur PLUi. Les équipes des Rives du Rhône accompagnent les collectivités à travers des portés à connaissance, à travers des relectures des pièces marchés et en participant à différentes réunions de travail.

### Le schéma d'accueil des entreprises de Vienne Condrieu Agglomération

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône a été mobilisé par les services de l'Agence Economique de Vienne Condrieu Agglomération dans le cadre de l'actualisation du Schéma d'Accueil des entreprises de la collectivité. Ce dernier, réalisé avec l'appui de l'Agence d'Urbanisme de Lyon doit permettre un atterrissage opérationnel du Scot approuvé en 2019 notamment à travers un développement encadré des nouvelles zones d'activités et des projets de densification/requalification de l'existant.

## LES AVIS SUR LES PROJETS SUR LE TERRITOIRE

### Les avis sur les projets > 5000m<sup>2</sup> de surface de plancher

Conformément au code de l'urbanisme, les opérations foncières et les opérations d'aménagement de plus de 5000m<sup>2</sup> de surface de plancher doivent être directement compatibles avec le Scot.

Au cours de l'année 2023, le SMRR a donné plusieurs avis sur des projets entrant dans ce cadre, projets de logements ou économiques. A plusieurs reprises, le SMRR s'est rapproché des porteurs de projet pour améliorer la qualité de ces derniers :

#### Projets de logements :

- Permis d'aménager (avril 2023) – St Prim (CC Entre Bièvre et Rhône) – Avis favorable sous réserve
- Permis d'aménager (mai 2023) – St Sorlin en Valloire (CC Porte de DrômArdèche) – Avis favorable sous réserve
- Permis d'aménager (mai 2023) – Sablon (CC Entre Bièvre et Rhône) – Avis favorable
- Permis d'aménager (Aout 2023) – Chanas (CC Entre Bièvre et Rhône) – Avis défavorable
- Permis d'aménager (novembre 2023) – St Rambert d'Albon (CC Porte de DrômArdèche) – Avis favorable sous réserve

#### Projets économiques :

- Permis de construire (janvier) : création d'un bâtiment économique pour la SAS Production Geronimi sur Axe 7 à Albon. Avis favorable.
- Permis de construire (février) : création d'un bâtiment pour l'extension d'une activité logistique de la société locataire ECTRA sur la commune de Saint-Clair-du-Rhône. Avis favorable avec 2 réserves.
- Permis de construire (juillet) : implantation de l'entreprise Arbiom sur la plateforme chimique de Roussillon au Péage-de-Roussillon. Avis favorable.

## La consultation sur les projets commerciaux soumis aux CDAC (commissions départementales d'aménagement commercial)

- CDAC du 17/03 : Extension du supermarché Intermarché à Saint-Vallier. Avis défavorable du SMRR (projet non conforme au PLU et non compatible avec le Scot). Avis favorable de la CDAC. Lancement de la démarche pour un recours en CNAC par le SMRR. Retrait volontaire du projet par le porteur de projet. Projet annulé.
- CDAC du 04/04 : Extension de la surface de vente d'un magasin Lidl dans l'enceinte du bâtiment existant et amélioration des espaces extérieurs sur la commune de Saint-Barthélemy. Avis favorable du SMRR. Avis favorable en CDAC. Avis défavorable en CNAC du 27/07 suite à un recours du groupe Casino.
- CDAC du 02/08 : Création d'un nouveau bâtiment à vocation commerciale sur la zone du Mas à Davézieux. Saisine volontaire de la CDAC par le SMRR (projet de moins de 1000 m<sup>2</sup> de surface de vente). Projet incompatible avec le Scot et non conforme au PLU. Avis défavorable de la CDAC.

## La consultation sur les projets commerciaux de 300 à 1000 m<sup>2</sup>

Le SMRR analyse l'ensemble des projets commerciaux de plus de 300 m<sup>2</sup> qui ne relèvent pas d'un passage automatique en CDAC.

- Permis de construire février : création d'un nouveau bâtiment destiné à accueillir un commerce sur la zone du Mas à Davézieux. Projet avec une surface de vente inférieure à 300 m<sup>2</sup>, donc incompatible avec le Scot. Avis défavorable du SMRR.
- Permis de construire juin : création d'un nouveau bâtiment commercial sur une parcelle déjà bâtie sur la zone du Mas à Davézieux (projet présenté en février et retravaillé par le porteur de projet). Projet compatible avec le Scot. Avis favorable du SMRR.
- Permis de construire décembre : création d'un nouveau bâtiment à vocation commerciale sur la zone du Mas à Davézieux (projet présenté en août et rejeté en CDAC puis retravaillé avec le porteur de projet). Projet compatible avec le Scot. Avis favorable du SMRR.

De plus, le SMRR a rencontré plusieurs opérateurs et élus locaux en cours d'année, à leur demande, pour échanger sur des projets commerciaux sur le territoire du SMRR.

## Présentation de l'avis PPA sur le projet de modification du SRADDET

Le SMRR a été destinataire du projet de modification n°1 du SRADDET de la Région AURA. Sur le fond, le projet de modification est bien présenté et met en exergue les principales modifications apportées de manière simple et concise. Sur la forme, le projet de modification du SRADDET propose des adaptations importantes s'agissant principalement de 2 thématiques :

- La prise en compte du ZAN : en affectant un objectif de réduction de la consommation d'ENAF pour la période 2021/2031 de -57,2% pour les Rives du Rhône et en ne retenant que la zone INSPIRA dans l'enveloppe des projets régionaux.
- Le SRADDET se base sur les données issues du portail de l'artificialisation. Ces objectifs sont donnés en pourcentage et en ha. Or, en cas d'utilisation des observatoires locaux qu'autorise le SRADDET, ces chiffres en ha peuvent être différents (pour des questions de méthodologie de construction de la base de données, même si in fine le résultat est équivalent).

A noter que le projet de SRADDET a été gelé par la Région dans l'attente notamment d'éléments complémentaires de la part de l'Etat.



An aerial, artistic rendering of a city with a wide river. The city features dense, multi-story buildings with blue-tiled roofs. The river is filled with numerous boats, including large cargo vessels and smaller ferries. A stone bridge with multiple arches spans the river in the lower-left quadrant. The background shows rolling green hills under a clear sky.

PARTIE 3



**LE SCOT EN  
ACTION - LES  
ÉTUDES CLÉS 2023**

## ETUDE SUR UN PORTEFEUILLE DE FRICHES ECONOMIQUES (AVEC EPORA)

En 2021, le Syndicat Mixte des Rives du Rhône (SMRR) a réalisé, en collaboration avec ses 6 communautés de communes / d'agglomération membres et Epora, l'Établissement Public Foncier Ouest Rhône-Alpes, un inventaire des friches économiques du territoire. L'objectif de ce travail est de mieux connaître la localisation et les enjeux de ces friches qui pourraient être réinvesties à l'avenir pour accueillir de nouvelles fonctions (économie, habitat, espaces naturels...) et ainsi éviter l'artificialisation d'espaces agricoles et naturels pour le développement du territoire. Dans le cadre de cette étude, près de 90 friches et sites sous-utilisés ont été identifiés sur le territoire.

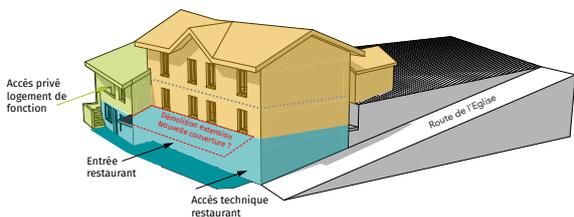
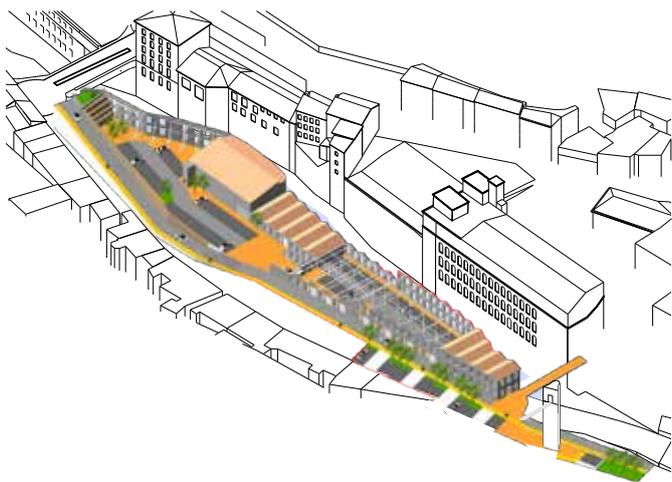
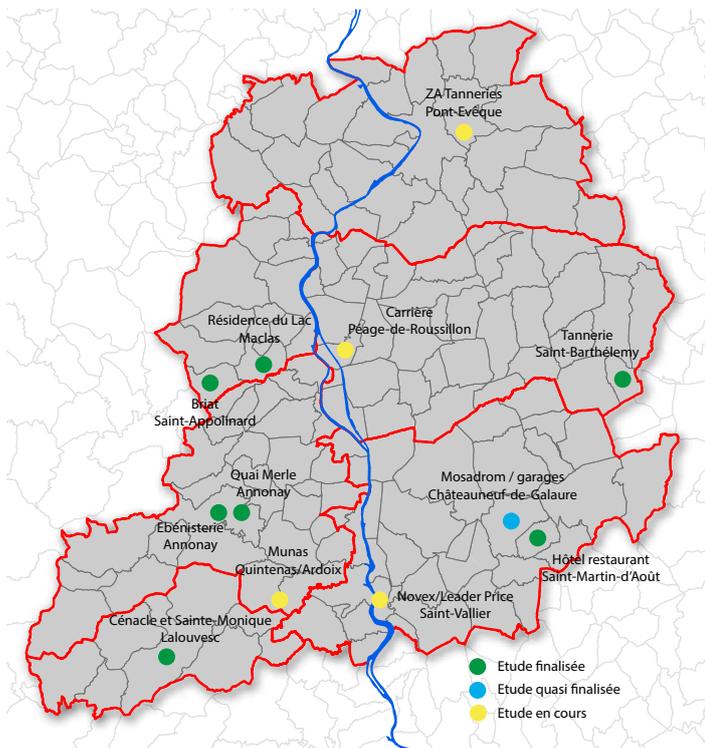
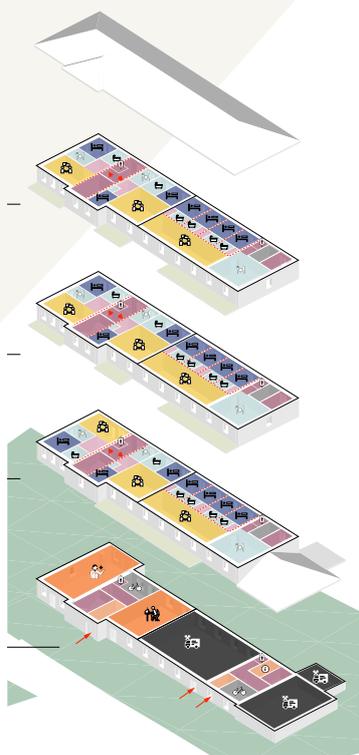
Afin d'aller plus loin, les élus du SMRR ont souhaité accompagner les communes et communautés de communes/d'agglomération du territoire en réalisant sur une douzaine de friches et groupes de friches des études pré-opérationnelles. Ces études ont pour objectif de réaliser un diagnostic complet sur la friche et son quartier, de réfléchir collectivement à des scénarios de programmation possible et enfin de disposer d'information sur les coûts et les procédures nécessaires à l'émergence de nouveaux projets sur ces friches et sites sous-utilisés.

Depuis l'été 2022, les études ont été lancées sur 12 sites :

- La résidence du lac à Maclas (42), résidence personnes âgées qui est inoccupée depuis avril 2023 suite au déménagement des résidents dans un nouveau bâtiment construit dans le centre-bourg de la commune. Etude terminée. Un AMI a été lancé pour trouver un porteur de projet. La commune a validé un projet intéressant et poursuit les échanges avec le porteur de projet.
- Le Cénacle et la maison Sainte-Monique à Lalouvesc (07), deux bâtiments avec des surfaces très importantes et qui ont fortement marqué la mémoire des habitants. Etude terminée. Un porteur de projet s'est positionné sur le Cénacle et a acquis le bien. Un AMI a été lancé sur la maison Sainte-Monique pour trouver un porteur de projet mais celui-ci a été infructueux en lien notamment avec la conjoncture économique et immobilière actuelle (prix des matériaux, difficulté d'accès au crédit pour les ménages). Un nouveau AMI pourra être lancé ultérieurement une fois la conjoncture plus favorable.
- L'usine Quai Merle à Annonay (07), ancien bâtiment industriel situé dans la vallée de la Cance avec des enjeux forts de dépollution. Etude terminée. Des scénarios ont été proposés à la mairie. Des études complémentaires seront nécessaires pour déterminer le projet le plus adéquat (étude structure du bâtiment, étude hydraulique en lien avec le risque inondation...). Le budget estimé pour réaliser le projet futur nécessitera de trouver des subventions pour couvrir le déficit budgétaire important.
- L'ancienne ébénisterie rue Alphonse Franc à Annonay (07) ancien bâtiment industriel dans la vallée de la Cance avec une forte qualité architecturale qui pourrait accueillir notamment de nouvelles activités économiques. Etude terminée. Le rendu contient les éléments nécessaires pour un porteur de projet pour se positionner : enjeux liés aux risques et au patrimoine, analyse de marché, premières estimations de coûts...
- L'ancien hôtel-restaurant à Saint-Martin-d'Août (26) fermé depuis plusieurs années et dont la commune souhaite la réouverture pour recréer un lieu de vie dans le centre-bourg. Etude terminée. La commune a mobilisé Epora pour acheter le site et conserver la maîtrise de son devenir. La commune poursuit le travail pour faire émerger un projet sur ce site.
- L'ancienne tannerie de Saint-Barthélemy (38), constituée d'anciens bâtiments industriels dans une zone à forts enjeux écologiques et environnementaux. Les enjeux forts sur le site (pollution, zones humides, absence des réseaux, coûts des travaux extrêmement élevés, peu d'intérêt du site pour de la compensation...) n'ont pas permis de faire émerger un projet satisfaisant. Cette étude montre malgré tout que l'ensemble des friches ne sont pas remobilisables en tant que tel, sauf à disposer de moyens financiers très importants.
- L'ancienne carrière dans le centre-ville du Péage-de-Roussillon (38), un site stratégique en plein cœur de la commune, à 10 minutes à pied de la gare du Péage-de-Roussillon et de la place Paul Morand. L'étude est actuellement en phase de scénarios
- Le site Mosadrom sur la ZA des Aïrs et 3 garages dans le centre-ville à Châteauneuf de Galaure (26). Les études portent sur la requalification de ces sites pour créer une nouvelle offre foncière économique, déplacer une partie des équipements publics et créer de nouveaux logements. L'étude est actuellement en cours de finalisation.
- La ZA Tanneries à Pont-Evêque (38) : zone économique vieillissante située à proximité du centre-ville de Pont-Evêque. L'étude vise à créer une nouvelle offre pour l'accueil d'activités économiques, ainsi que requalifier la zone. L'étude est actuellement en phase scénario.
- Le Briat à Saint-Appolinard (42) : bâtiment précédemment occupé par une activité économique et situé dans le centre-

bourg. L'objectif est de créer une nouvelle offre de logements sur la commune. L'étude est terminée mais elle n'a pas pu aboutir sur des conclusions favorables, les coûts liés à la réhabilitation étant trop élevés par rapport au marché immobilier sur la commune.

- La zone de Munas à Quintenas et Ardoix (07) : zone stratégique bien identifiée dans le Scot, cette zone était précédemment occupée par une tannerie. Le site est aujourd'hui en partie en friche. L'objectif est de créer une nouvelle offre économique, ainsi que réfléchir à la production d'EnR. L'étude est en phase de diagnostic.
- L'ancien Leader Price et la friche Novex à Saint-Vallier (26) : situées au Sud de la commune, ces friches pourraient permettre de développer une offre nouvelle économique et en logements et permettre de restructurer la partie Sud de la commune. L'étude est en phase de scénarios.



## ETUDE SUR LA SANTE ET L'ENVIRONNEMENT A L'ECHELLE DES RIVES DU RHONE – FINANCEMENT ET RÉALISATION ARS/ORS

Le SMRR a commandé une étude sur la santé et l'urbanisme à l'été 2023, mettant l'accent sur les aspects non liés à l'offre de soins. Les conclusions de l'étude ont été présentées par Carole Martin Dechand, Alan Le Calloch de l'ORS et Valérie Parron de l'ARS. La santé est définie par l'OMS comme un bien-être complet englobant les aspects physiques, mental et social. Les facteurs déterminants de la santé incluent l'environnement, le statut socio-économique, le patrimoine génétique, l'accès aux soins, et les habitudes de vie. L'étude évalue la santé des populations des Rives du Rhône, révélant des impacts différenciés en fonction des territoires et des impacts sur la population sur différents indicateurs.

Des problématiques spécifiques sont révélées dans le cadre de l'étude. Par exemple, la prévalence du diabète est plus importante dans la Communauté de communes d'Entre Bièvre et Rhône, les maladies cardiovasculaires dans le Val d'Ay et Porte de DrômArdèche, et les maladies respiratoires sur Annonay Rhône Agglo et Entre Bièvre et Rhône. La part des populations exposées aux particules fines ou au bruit est plus importante dans la Vallée du Rhône en raison de la présence de grandes infrastructures (A7, N7...).

L'étude souligne que l'inactivité physique accroît les risques de maladies, notamment cardiovasculaires, diabète, cancer, et mortalité prématurée. De même, l'usage excessif de véhicules motorisés pour les trajets domicile-travail dépasse la moyenne régionale, atteignant localement plus de 92,5%. Les modes de déplacement doux et les transports en commun contribuent à réduire les émissions polluantes et les risques de surpoids. Le potentiel en radon, plus élevé à l'ouest du territoire, peut contribuer de 3 à 14% des cas de cancer du poumon. Il est souligné que, les populations précaires sont plus exposées à la surmortalité en hiver en raison de l'insuffisance énergétique des logements, entraînant des effets indirects tels que la pollution de l'air intérieur. En ce qui concerne l'accès à la nature, de nombreuses études ont démontré son impact positif sur la santé mentale, la prévention du diabète et des maladies cardiovasculaires grâce notamment à l'activité physique. Le réchauffement climatique et les canicules affectent la santé, les espaces verts étant une solution pour atténuer ces effets et améliorer la santé mentale, l'activité physique, et les liens sociaux, réduisant ainsi la mortalité tous facteurs confondus.

## ETUDE SUR LE PANORAMA ECONOMIQUE DES RIVES DU RHONE

L'étude confiée par le SMRR à Magali Talandier et Manon Loisel sur les modèles économiques des Rives du Rhône a fait l'objet d'une présentation synthétique en Conseil Syndical (en présence du sous-Préfet de Vienne Denis Mauvais) et en Bureau.

L'étude propose de rentrer par les enjeux industriels pour questionner toutes les mutations du territoire des Rives du Rhône :

- Le volet économique du Scot ne se résume pas à la question industrielle, il intègre évidemment les enjeux agricoles, touristiques, commerciaux, de services...
- ... Mais la question la plus prégnante pour le territoire « ici et maintenant », autour des Rives du Rhône en 2023, c'est celle du virage industriel, c'est-à-dire de l'amplification de la dynamique industrielle, en cours et à venir ;
- Une accélération qui va avoir des impacts sur tout le territoire (même les EPCI les moins industriels) et tous les autres secteurs économiques (agricole, touristique, logistique, de services, ...).

Les cinq défis à intégrer pour aborder au mieux le virage industriel auxquels techniciens et élus ont cherché à répondre :

1/ Virage industriel et sobriété foncière - Comment concilier croissance et sobriété dans l'usage des ressources ?

2/ Virage industriel et vulnérabilité économique - Quels mécanismes assurantiels adopter ?

3/ Virage industriel et accueil de la population - Comment augmenter les services ?

4/ Virage industriel et acceptabilité - Comment gérer la conflictualité que génère certains projets ?

5/ Virage industriel et gouvernance - Quelles sont les alliances à renforcer ?

Retrouver cette étude sur Internet : [https://www.scot-rivesdurhone.com/wp-content/uploads/2023/10/Etude\\_modeles\\_eco\\_SMRR\\_2023BD.pdf](https://www.scot-rivesdurhone.com/wp-content/uploads/2023/10/Etude_modeles_eco_SMRR_2023BD.pdf)

## ETUDE SUR LES ZONES COMMERCIALES PERIPHERIQUES

Deux stagiaires ont rejoint l'équipe du SMRR en 2023 afin de réaliser une étude sur les zones commerciales périphériques. Le stage avait deux objectifs principaux :

- Réaliser un benchmark sur ce qui existe en termes de requalification de zones commerciales en France et en Europe, identifier les leviers et les freins à la requalification, identifier les bonnes pratiques en termes de mutualisation, de production d'EnR, de qualité architecturale et paysagère...
- Réaliser une analyse des zones commerciales des Rives du Rhône portant sur l'organisation, la qualité architecturale et paysagère, les services, la biodiversité...

Retrouver cette étude sur Internet : <https://www.scot-rivesdurhone.com/telechargements/>

## ACCOMPAGNEMENT DES EPCI SUITE AU VOTE DE LA LOI APER/TRAJECTOIRE ENR

Le SMRR a poursuivi tout au long de l'année 2023 l'accompagnement des EPCI et des communes dans le cadre de leur planification énergétique. Dans ce cadre, différentes actions ont été réalisées parmi lesquelles :

- La réalisation d'une plaquette sur les enjeux de la planification énergétique avec un zoom sur les opérateurs ENR ;
- Des rencontres/COTECH sur la loi APER ;
- Un recensement du potentiel éolien par commune sur le territoire par les opérateurs EnR ;
- Des visites d'installations énergétiques à destination des élus : chaufferie bois, centrales PV au sol...

Retrouver ces actions sur Internet : <https://www.scot-rivesdurhone.com/telechargements/>

## ORGANISATION DES 3EME ASSISES DE L'HABITAT DES RIVES DU RHONE

Pour la 3<sup>ème</sup> année consécutive, le SMRR a organisé une conférence de l'habitat en, octobre 2023. Cette dernière édition était consacrée aux problématiques de la santé, du vieillissement et du cadre de vie.

Ce qu'il faut retenir de cette conférence : améliorer la santé de la population passe par une politique d'aménagement qui promeut la qualité des opérations, travailler sur le parcours logement des habitants et des besoins des personnes vieillissantes et se positionner sur la biodiversité, la nature, l'amélioration du cadre de vie au cœur de nos projets.

Après une introduction en visio sur l'urbanisme favorable à la santé de Guilhem DARDIER, Enseignant à l'Ecole des Hautes Etudes en Santé Publique de Rennes, deux tables rondes ont été organisées :

Table ronde N°1 : sur le logement bienveillant au défi du vieillissement de la population avec :

- Corentine BAUDRAND - ingénieure culturelle et artiste tout terrain et Lorette KEPLER - doctorante en géographie de l'association Vieillir vivant - témoignage sur l'habitat pour les personnes âgées ;
- Samuel COPPEL – Directeur Adjoint de Drôme Aménagement Habitat – gamme de produit de l'adaptation au développement de logements adaptés aux différents degrés de dépendance ;
- Maire Liesse d'ORLEANS – Chargée de développement de projets et Mattia LAMOUROUX – chargé du développement immobilier de CetteFamille – produits logements adaptés pour sénior.

Table ronde n°2 sur la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement avec :

- Philippe GENTY - Président de l'association Rives Nature et Yannick SIMON – chargé de missions – nouveau label « projet à biodiversité positive » ;

- Bérangère BOUVIER - Directrice Générale AURA Bouygues Immobilier – Démarche groupe et exemples d'opérations ;
- André MONDANGE – Maire de Péage de Roussillon et Matéo DARNE – responsable du service Urbanisme – projet de renaturation de la Place Paul Morand.

Quelques données clés de cette 3<sup>ème</sup> conférence de l'habitat :

- 88 participants présents (sans l'équipe SMRR) et 53 encore présents à la conclusion ;
- 32 élus dont une majorité de maires ;
- Nos 6 EPCI étaient représentés ;
- 13 techniciens dont 5 EPCI + services de l'Etat (DDT 38 et ARS) ;
- 43 partenaires dont une majorité d'opérateurs d'immobiliers (bailleurs, promoteurs) et des agences immobilières/notaires/services immobiliers ;
- 15 intervenants dont 14 en présentiel et 1 en visio ;
- 105 slides projetées dont plus de 20 projets partout en France ;
- 3h de présentation (démarrage à 9h15 et finalisation à 12h15).

La prochaine conférence, programmée à l'automne 2024 pourrait s'intéresser à la question des tissus urbains existants et les leviers pour les densifier.

## LA COMMUNICATION ET LA CONCERTATION

Le SMRR dispose de différents outils pour concerter et faire connaître le SMRR et le Scot au plus grand nombre. En 2023, des actions de communication ont été réalisées à destination des élus du territoire :

- Diffusion d'un flash mensuel des principales décisions prises lors des Bureau Syndicaux : disponible en ligne dans la rubrique actualité ;
- Rédaction de cahier pour les journaux municipaux à la demande ;
- Accompagnement à la mise en page et production de demande de subventions...
- Les relations presses, le site Internet du SMRR & les réseaux sociaux ;
- La mise à jour du site internet du SMRR s'est poursuivi en 2023 ainsi que la montée en puissance du compte LinkedIn. En parallèle, des actions presses ont permis de déboucher sur de nombreuses publications par la presse locale/régionale/nationale.

S'abonner à la lettre d'info

Mis à jour le 12 mai 2023 à 20h14

Durée de lecture : 8 minutes

Établissement urbain - Habitats et urbanisme Alternatives

Abonnez-vous à la lettre d'info de Reporterre

Quotidienne

Hebdomadaire

Votre adresse e-mail

**Valider**

Reporterre

Faire un don au journal

### Habitats collectifs, friches à rénover... Ces villes préservent les sols



Avec différentes initiatives, des communes ont réussi le pari de moins artificialiser les sols. C'est le cas des 152 communes réunies autour des rives du Rhône. [3/3]



PARTIE **4**



**L'OBSERVATOIRE  
DES RIVES  
DU RHÔNE**

Le Syndicat Mixte des Rives du Rhône a l'obligation légale de mettre en place des outils de suivi et d'évaluation du Scot approuvé le 28 novembre 2019. A cette fin, le SMRR s'est doté de nouvelles capacités d'observation territoriale en même temps qu'il finalisait d'autres outils.

A noter que l'ensemble des données produites par le SMRR sont mises à disposition gratuitement aux communes, EPCI et aux bureaux d'études les accompagnant dans leurs projets.

## [ LA MISE A JOUR DE LA PHOTO AERIENNE ET DE LA BASE DE DONNEES SUR L'OCCUPATION DES SOLS

En lien avec la loi Climat et Résilience, les EPCI ont une obligation de réaliser une analyse de la consommation d'espaces naturels, agricoles et forestiers (ENAF) tous les 3 ans dans le cadre de la mise en œuvre de la trajectoire Zéro Artificialisation Nette (ZAN).

Les élus du Syndicat Mixte ont proposé de réaliser ces analyses pour le compte des EPCI, en s'appuyant sur la base de données d'occupation du sol (BD OccSol) des Rives du Rhône qui existe depuis maintenant de nombreuses années. Ainsi, à partir de la dernière mise à jour de la base (2020), celle-ci sera mise à jour tous les 3 ans.

En 2023, le SMRR a fait réaliser une nouvelle photo aérienne du territoire (vol réalisé fin juillet). La mise à jour de la BD OccSol a aussi été lancée en fin d'année et sera disponible début 2024.

## [ L'ACCOMPAGNEMENT DES COMMUNES ET DES EPCI DANS LE CADRE DE LA TRAJECTOIRE VERS LE ZERO ARTIFICIALISATION NETTE

Tout au long de l'année 2023, les équipes du SMRR et la vice-présidente en charge du ZAN Claudine Perrot-Berton se sont mobilisées pour décrypter les décrets de mise en œuvre de la trajectoire ZAN. Des documents de communication et de vulgarisation ont notamment été produits.

Ces travaux ont notamment permis d'alimenter, via des portés à connaissance, les 3 démarches de PLUI en cours à l'échelle des Rives du Rhône. Par ailleurs, le Président Philippe Delaplacette a été rencontrer la préfète de région AURA dans le cadre de la traduction des orientations du SRADDET, dans le cadre des prochaines révisions de Scot.

Enfin, le déploiement de la boîte à outils ZAN produite en 2022 s'est poursuivi avec des études à différentes échelles.



PARTIE **5**



**LE SCOT  
OUVERT SUR  
L'EXTÉRIEUR**

Dans le cadre de ses missions, le SMRR a développé des partenariats avec d'autres structures et territoires, dans l'objectif de développer la connaissance sur le territoire et de développer le partage d'expériences.

## L'INTERSCOT DE L'AIRE METROPOLITAINE LYONNAISE

En 2023, la communauté technique de l'inter-Scot a poursuivi ses travaux avec les deux agences d'urbanisme de Lyon et de Saint Etienne. Elle s'est ainsi réunie à onze reprises en comité technique et à de nombreuses autres occasions pour travailler en groupe projet.

Cette année a été marquée par la révision du Chapitre Commun de l'inter-Scot, élaboré en 2006, puis modifié à la marge en 2013 du fait de l'élargissement de la démarche à trois Scot plus ruraux. Datant de plus de 10 ans, ces orientations communes nécessitaient donc une actualisation pour tenir compte des enjeux démographiques, climatiques et écologiques, de sobriété foncière (ZAN) et d'une organisation multipolaire renouvelée, permettant notamment d'un développement économique moins concentré sur l'agglomération lyonnaise.

Les présidents des 12 Scot se sont ainsi réunis le 3 mai 2023 à Lyon pour échanger sur ces enjeux et défis, ce qui a permis aux Agences d'Urbanisme de Lyon et Saint Etienne de proposer une nouvelle rédaction de ce document qui devrait être entérinée début 2024.

L'inter-Scot et les deux Agences se sont également fortement mobilisés en 2023 sur la problématique de la démographie. Ils ont ainsi organisé le 29 novembre 2023, au siège de la CMA Auvergne-Rhône-Alpes à Lyon Confluence, un séminaire qui a réuni une soixantaine d'élus et partenaires de l'aire métropolitaine (Scot, Métropoles, Agglomérations, Communautés de communes, Départements, Région, chambres consulaires, ...) autour de la question « Quels choix et avenir des territoires, face aux projections démographiques ? ». Les experts Stephan Challier, Jean-François Léger et Gérard-François Dumont ont apporté leurs éclairages sur les apports et les limites des projections démographiques de l'INSEE, et leurs implications en matière d'aménagement du territoire.

=> Les supports de présentation de ce séminaire sont [disponibles ici](#)

Pour en savoir plus sur les projections démographiques pour l'inter-Scot :

Rapport complet : [https://www.inter-scot.fr/wp-content/uploads/2023/08/interscot\\_Omphale2023\\_V4.pdf](https://www.inter-scot.fr/wp-content/uploads/2023/08/interscot_Omphale2023_V4.pdf)

Fiches par Scot : [https://www.inter-scot.fr/wp-content/uploads/2023/08/interscot\\_Omphale2023\\_V4\\_annexe.pdf](https://www.inter-scot.fr/wp-content/uploads/2023/08/interscot_Omphale2023_V4_annexe.pdf)

Suite à la réalisation en 2022 d'un socle méthodologique commun pour la réalisation des inventaires des zones d'activités économiques, l'inter-Scot s'est associé en 2023 au réseau des quatre Agences d'Urbanisme et aux établissements publics fonciers de la région Auvergne-Rhône-Alpes pour réfléchir aux moyens de sensibiliser les EPCI sur l'optimisation de leurs zones d'activités. Une série de webinaires sera ainsi programmée sur ce sujet en 2024.

Comme chaque année, l'inter-Scot a travaillé sur un bulletin de veille (n°12) en matière d'urbanisme commercial. Publié fin 2023, il présente une analyse des dernières tendances de consommation et des stratégies des acteurs commerciaux et contient le recensement des derniers projets commerciaux.

Bulletin de veille n°12 [téléchargeable ici](#).

Enfin, à l'invitation de la Région Hauts de France, Régis Chambre (président de la Communauté de Communes des Monts du Lyonnais) et Jérémie Tourtier (coordinateur de la démarche) se sont déplacés à Amiens le 8 juin 2023 pour présenter l'inter-Scot à un panel d'élus et de techniciens dans l'objectif de s'inspirer de ce modèle de coopération.

## L'INTERSCOT DROME-ARDECHE

Le SMRR s'est mobilisé dans le cadre de l'inter-scot mené à l'échelle des deux départements de la Drôme et de l'Ardèche.

Plusieurs rencontres ont été organisées entre les techniciens des Scot autour des enjeux de la ressource en EAU. Une rencontre a eu lieu fin 2023 en bilatérale avec le Scot du Grand Rovaltain pour échanger sur le dossier UNESCO.

## LA FEDERATION NATIONALE DES SCOT

En 2023, les instances de la Fédération Nationale des Scot se sont réunies à plusieurs reprises, en présentiel et en virtuel pour échanger sur les actualités liées à la prise en compte du ZAN dans les révisions des SRADDET, dans le cadre de la rédaction des décrets ZAN de la Loi Climat et Résilience et dans le cadre de la trajectoire énergétique de la loi APER. Le Président, membre du bureau de la fédération et les équipes du Scot, membres des bureaux techniques, se sont mobilisés pour suivre ces instances. Le SMRR s'est rendu aux rencontres nationales des Scot organisées mi-juin à Nîmes sur le thème des transitions ; l'occasion de faire un point sur la mise en œuvre des Scot à l'échelle nationale et de débattre sur l'atterrissage des mesures de la loi climat et résilience.

La fédération nationale des Scot, avec ses 332 structures adhérentes, est une fédération proche du terrain : une newsletter par mois, des infos-flash de décryptage des lois, de multiples formations et webinaires, des décryptages juridiques et des animations territoriales avec les référents régionaux. La Fédération s'active également par du lobbying parlementaire ou dans le cadre d'études de portée nationale avec de multiples partenaires, privés comme publics.

La Fédération des Scot porte en 2023 et 2024 une étude sur la renaturation, en lien avec la loi Climat et Résilience, en partenariat notamment avec les ministères concernés. L'équipe technique du SMRR a participé à plusieurs ateliers de co-construction au cours de l'année 2023. L'étude sera disponible courant 2024.

## LES AVIS SUR LES DOCUMENTS ET RÉFLEXIONS IMPACTANT LE SMRR

### Démarche d'amélioration de la mobilité entre Lyon et Saint-Etienne

Dans le cadre de l'abandon du projet A45, l'Etat a engagé une démarche partenariale avec les acteurs locaux pour améliorer les déplacements entre Lyon et Saint-Etienne. Cela doit aboutir sur une liste d'actions et de travaux à mettre en œuvre à moyen-long termes, mais aussi dès aujourd'hui.

4 grands sujets sont traités dans le cadre de cette étude :

- Amélioration de la liaison routière en vallée du Gier ;
- Amélioration de la liaison ferroviaire entre Lyon et Saint-Etienne ;
- Traitement du nœud de Givors – Ternay ;
- Amélioration de la liaison Gier – Brignais – Lyon.

Le ministre du transport a souhaité relancer une année de concertation pour trouver des solutions permettant d'améliorer les mobilités dans le Sud-Est Lyonnais. Le SMRR a participé aux réunions techniques, aux ateliers de travail et aux comités de pilotage de cette instance. Le COPIL de restitution de l'étude et du scénario retenu est reporté à 2024. Sur la première hypothèse de solution proposée au copil de juin 2023 : le prolongement de l'A432 au Sud, les élus du syndicat se sont mobilisés pour exprimer leur désaccord.

### Participation à la révision de la charte du Parc du Pilat

Les élus et les équipes du SMRR ont été invités par le Parc Naturel Régional du Pilat au processus de révision de la charte du Parc. Pour rappel, le Scot des Rives du Rhône doit transposer les dispositions pertinentes de la Charte du Parc dans le Scot.

Le SMRR s'est fortement investi dans cette démarche en 2023. Un avis sur la version martyre de juin 2023 a été émis, proposant de nombreux ajustement. Un travail spécifique a été conduit avec les différents Scot et équipes du Parc afin de définir les dispositions pertinentes à intégrer dans le Scot. Les élus ont participé au Copil de finalisation de la V1 de la charte en décembre 2023.





PARTIE

6



**PARTENARIAT  
AVEC RIVES  
NATURE**



## L'ÉQUIPE DE RIVES NATURE

L'association Rives Nature est présidée depuis 2021 par Monsieur Philippe Genty.

Un poste de chargé(e) de mission biodiversité a été créé à temps plein en 2021, grâce notamment au financement de la région dans le cadre du Contrat Vert et Bleu. Dans ce cadre, Mélodie Lioret a été recrutée au cours du mois de janvier 2021. Son contrat a pris fin en juin 2022. Elle a été remplacée par Yannick Simon depuis novembre 2022.

Gaëlle Mallet et Julien Lahaie du SMRR, continuent d'assurer un appui technique et administratif à l'association.

## DEVELOPPER ET ANIMER UN OBSERVATOIRE, CENTRE DE RESSOURCES

### Inventaires des pelouses sèche

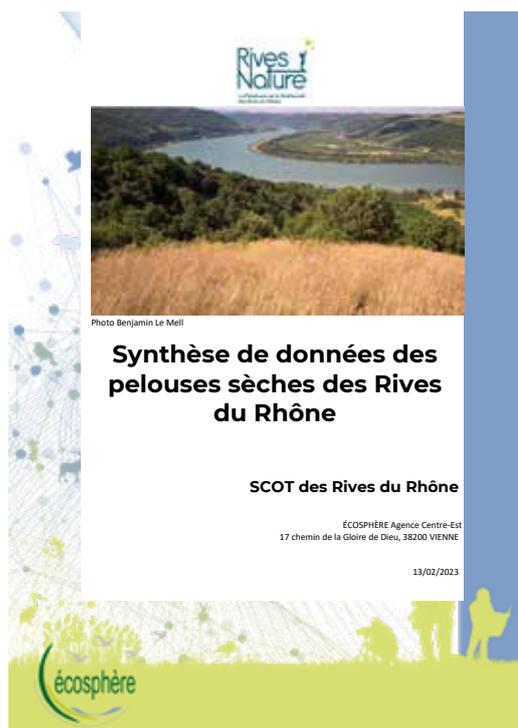
Dans le cadre de l'acquisition de connaissances naturalistes sur le territoire du Scot, Rives Nature est venu en appui du SMRR pour faire compléter les inventaires de pelouses sèches lancés depuis 2013 sur le territoire.

Formations végétales rases composées de grandes herbacées sur sols pauvres, les pelouses sèches représentent un milieu qui se raréfie et mérite d'être entretenu par réouverture mécanique ou activité pastorale. Elles abritent en effet jusqu'à 26% des espèces de plantes protégées sur le territoire national. Pourtant, il est actuellement difficile de garantir la préservation par maîtrise d'ouvrage (conventions avec les propriétaires) ou par maîtrise foncière.

La cartographie et les rapports associés aux études annuelles sont actuellement disponibles pour les EPCI afin d'alimenter les documents d'urbanisme. Ces données sont issues de campagnes d'inventaires ayant eu lieu entre 2013 et 2020.

Un travail de synthèse de ces données engagé en 2022 a permis d'établir une première carte de répartition des pelouses, afin d'alerter de leur présence les EPCI. Sur l'ensemble du territoire, ce sont 1794 ha de pelouses sèches qui ont été recensés dans lesquelles on a pu retrouver 660 espèces de flore dont 11 protégées, 23 menacées ainsi que 280 espèces de faune dont 76 protégées, 44 menacées.

En 2024, la base de données et les fiches-communes présentant les zones accueillant des pelouses sèches seront actualisées au regard de la nouvelle couche d'occupation du sol produite par le SMRR en 2023.



## Inventaires des forêts matures

En 2021 les élus du SMRR ont souhaité poursuivre les campagnes d'inventaires naturalistes en se concentrant désormais sur les forêts matures.

Une première pré-cartographie des forêts anciennes, forêts matures et vieilles forêts des Rives du Rhône avait ainsi été produite, nécessitant ensuite des inventaires terrain pour compléter cette première expertise et avoir une évaluation quantitative et qualitative de ces forêts plus précise.

En 2023, Rives Nature a consulté plusieurs experts naturalistes du territoire (Conservatoire Botanique National Massif Central, Conservatoire d'Espace Naturel Rhône-Alpes et Isère, LPO Drôme-Ardèche, associations locales) afin d'élaborer une méthodologie de diagnostic à déployer sur l'ensemble du territoire.

Au vu de l'ampleur des inventaires à réaliser sur le territoire et des coûts engendrés, le Bureau de Rives Nature a décidé de concentrer la campagne d'inventaire dans un premier temps sur le secteur de l'ENS de la Haute Vallée de la Cance et de l'Ay qui concentre la majorité des espaces de forêts matures pré-identifiée en 2021.

Ces inventaires seront réalisés par la FRAPNA Ardèche, basés sur le protocole d'inventaire « Structure des arbres et peuplements, maturité et ancienneté » du Conservatoire Botanique National Massif Central.

Le pré-projet validé en Bureau de Rives Nature a été déposé dans le cadre du programme d'action ENS de la Haute Vallée de la Cance et de l'Ay et prévoit un co-financement Département de l'Ardèche, SMRR, Rives Nature sur 3 ans.

Par ailleurs, pour le reste du territoire des Rives du Rhône, le Bureau souhaite attendre les résultats de l'observatoire des forêts que va lancer le PNR du Pilat au printemps 2024. Cet observatoire utilisera un modèle mathématique croisant des données LIDAR et des données d'inventaires forestiers (réalisés par l'ONF et le CRPF), dans l'objectif que ce modèle détecte automatiquement des patches de forêts matures. Ainsi, il convient d'attendre les premiers résultats du modèle pour savoir si une détection automatique à l'échelle du SMRR est réalisable sans avoir nécessité de les compléter par des inventaires terrain.

## ACCOMPAGNER LES PROJETS EN APPORTANT UNE EXPERTISE ET DU CONSEIL

### Lancement du Réseau des Educateurs à l'Environnement des Rives du Rhône

Un Réseau des Educateurs à l'Environnement à l'échelle du SMRR est en cours de création par Rives Nature. Les objectifs de ce réseau sont de :

- Mutualiser des connaissances / compétences entre structures d'Education à l'Environnement et au Développement Durable (EEDD) des Rives du Rhône ;
- Améliorer l'interconnaissance entre structures et le déploiement de l'EEDD sur le territoire.

Afin d'atteindre ces objectifs, plusieurs projets sont en cours dont :

- Mise en place d'un Forum Annuel pour partager l'actualité de chaque structure, échanger lors de temps « off », présenter de nouveaux outils et ainsi renforcer le réseau pour faciliter l'accès à de futures subventions (en cours) ;
- Mise en place d'un Tableau de bord de l'EEDD à l'échelle des Rives du Rhône (en cours) ;
- Mise en place de projets d'EEDD fédérateurs à l'échelle du SMRR.

Actuellement, les structures intégrées à ce réseau sont : CPIE Mont du Pilat, CPN Le Colibri, CEN Isère, CEN Rhône-Alpes, CONIB, LPO Drôme-Ardèche, Mille Nature, Naturama, Nature en Mont Pilat, Nature Vivante.

Concernant le 1er projet Fédérateur du réseau, un projet de sensibilisation aux enjeux autour des pelouses sèches va être réalisé en 2024, via un co-financement DREAL, SMRR, Rives Nature. Ce projet a pour objectif de valoriser les inventaires de pelouses sèches réalisés par le SMRR et consistera en une campagne d'animations (6 demi-journées en weekend/vacances entre mai et juillet 2024) auprès des propriétaires privés des collectivités et du grand public sur la thématique des pelouses sèches. Un binôme de structures d'animation sera ainsi mobilisé pour proposer une animation sur une commune de chaque EPCI concernée par l'enjeu des pelouses sèches.

## Actualisation de la charte « Territoire à Biodiversité Positive »

La Charte « Territoire à Biodiversité Positive » avait été créée en 2013 sous la volonté des élus du SMRR, dans l'objectif de labelliser des projets d'aménagements qui étaient engagés dans une démarche de prise en compte de la biodiversité qui allait plus loin que ce qu'imposait la réglementation de l'époque. Cette charte a permis de labelliser plusieurs projets communaux, ainsi que 2 projets privés (Centrale photovoltaïque d'EDF Renouvelables à Saint-Romain-en-Gal et le quartier « Ô Naturel » de Bouygues Immobilier aux Roches-de-Condrieu).

En 2023, les élus du SMRR ont souhaité que cette charte évolue en un label « Projet à Biodiversité Positive ». L'objectif est notamment d'actualiser son contenu vis-à-vis de l'évolution de la réglementation depuis 2013 (loi Biodiversité de 2016, Loi Climat et Résilience 2021). En collaboration avec Rives Nature, le cahier des charges suivant a été produit :

- A destination des maîtres d'ouvrages pour se poser les bonnes questions ;
- Axé sur Biodiversité pour éviter un label « fourre-tout » ;
- Centré sur les projets d'aménagements situés en dessous des seuils de l'évaluation environnementale ;
- Qui aille plus loin que la réglementation actuelle (en environnement et urbanisme) ;
- Gratuit et complémentaire à d'autres labels déjà existants ;
- Mise en valeur / prise en compte de la diversité des espaces et espèces emblématiques des Rives du Rhône ;
- Illustré d'exemples / retours d'expériences sur les Rives du Rhône ;
- Label local permettant de faire le tri parmi tous les outils déjà existants de prise en compte de la biodiversité.

Afin d'évaluer la prise en compte de la biodiversité dans le projet, un outil constitué de près de 200 questions de maîtrise d'œuvre et maîtrise d'ouvrage a été produit. Il se décline en 5 thématiques :

Evaluation Zone d'Habitat (conception du projet hors phase chantier)				
Description du projet	Impacts sur la biodiversité locale	Impacts sur les fonctionnalités écologiques	Adaptation du bâti au changement climatique favorable à la santé et la biodiversité	Acculturation et formation
PRÉSENTATION DU PROJET	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ETAT DES LIEUX (inventaires réalisés ou prévus, protocoles associés, écologie des espèces, impact sur les espèces)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ETAT DES LIEUX (inventaire des continuités écologiques, état du sol et disponibilité ressource en eau)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>COHABITATION BÂTI ET FAUNE (conservation éléments naturels, adaptation des murs, gestion des pièges involontaires)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>PARTICIPATION CITOYENNE (conception participative, sensibilisation, image du site, lien avec initiatives locales en faveur de la biodiversité)</li> </ul>
ZONAGES RÉGLEMENTAIRES SUR LESQUELS S'IMPLANTE LE PROJET	<ul style="list-style-type: none"> <li>FAUNE FLORE/FONGE HABITATS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>CONTINUITÉS SOL EAU</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>COHABITATION BÂTI ET FLORE (adaptation des murs, toitures végétalisées, préservation de la flore spontanée)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>FORMATION (formation à la biodiversité aux élus et techniciens en charge du projet)</li> </ul>
HISTORIQUE DE L'USAGE DU SITE (état des lieux du sol, des pollutions)	<ul style="list-style-type: none"> <li>• MESURES ERC</li> <li>FAUNE FLORE/FONGE HABITATS</li> <li>• SUIVI (suivi des populations d'espèces, et d'EEE, qualité des habitats)</li> <li>FAUNE FLORE/FONGE HABITATS</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• ERC ou INTERVENTIONS</li> <li>CONTINUITÉS SOL</li> <li>• SUIVI (suivi de la fonctionnalité, pédofaune et usage de la ressource en eau)</li> <li>CONTINUITÉS EAU SOL</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>SANTÉ ET ENVIRONNEMENT (expérience de nature, limitation des nuisances)</li> <li>SUIVI (biodiversité liée au bâti, pièges involontaires)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>DONNÉES (transfert des données à l'ORB AuRA)</li> </ul>

Evaluation Phase Chantier			
Généralités sur la phase chantier	Impacts sur la biodiversité locale	Impacts sur les fonctionnalités écologiques	Formation
GÉNÉRALITÉS SUR LA PHASE CHANTIER	<ul style="list-style-type: none"> <li>MESURES D'ÉVITEMENT (Faune, Flore/Fonge, Habitats)</li> <li>MESURES DE RÉDUCTION (Faune, Flore/Fonge, Habitats)</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>MAINTIEN DES CORRIDORS</li> <li>POLLUTION</li> <li>SOL</li> <li>EAU</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>FORMATION</li> </ul>

Ce label sera réévalué tous les 3 à 5 ans pour s'adapter à l'évolution de la réglementation.

## Accompagnement dans la rédaction des documents d'urbanisme

De plus, de par sa mission d'accompagnement des projets d'aménagement, Rives Nature est venu en appui au SMRR pour proposer du conseil dans la rédaction des volets « biodiversité » de plusieurs documents d'urbanisme (PLU, PLUi).

## COMMUNICATION AUTOUR DE RIVES NATURE

En termes de communication, Rives Nature a poursuivi ces travaux en mettant en place une newsletter de veille informationnelle. Cette newsletter permet aux membres de Rives Nature de suivre les actualités du territoire et des membres et d'obtenir une veille réglementaire et financière en lien avec la préservation de la biodiversité.

De plus, le SMRR ayant été labellisé « Territoire Engagé pour la Nature » (TEN) en 2020, Rives Nature continue de participer au réseau et a engagé un travail d'actualisation des fiches-actions produites il y a 3 ans.

Cette reconnaissance comme « Territoire Engagé pour la Nature » permet à Rives Nature de venir en appui au SMRR et d'augmenter ses possibilités de conseil en faveur de la biodiversité aux porteurs de projets.

## RENOUVELLEMENT DES INSTANCES DE RIVES NATURE

Le 10 octobre, l'Assemblée Générale de Rives Nature a permis un renouvellement des élus du Conseil d'Administration et du Bureau pour la période 2024-2027

Conseil d'Administration :

COLLEGE 1 EPCI et SMRR			COLLEGE 2 Membre d'honneur	COLLEGE 3 Collectivités territoriales/ Région	COLLEGE 4 Chambres consulaires, syndicats, organismes interprofessionnels	COLLEGE 5 Entreprises	COLLEGE 6 Fédérations, Gestionnaires, et associations de protection de la nature
Syndicat Mixte des Rives du Rhône	Philippe DELARLACETTE Thierry ROVACS Sébastien PLENET Sylvie DEZARNAUD	Philippe GENTY Gilles VAL Arnaud FERRAND Frederick DUBOUCHET	PNR Pilat Charles ZILLIOX	(attente de validation Conseil Départemental de l'Isère)	Chambre d'Agriculture de l'Ardèche : Sylvain BERTRAND	Représentant des entreprises < 250 ETP :	Représentant des Fédérations de Chasse / Pêche ARDRA Nicolas BOIRON
Vienne Condréu Agglomération	Martin DAUBRÉE Isidore POLO					Ecosphère Jean-Louis MICHELOT	Représentant des Conservatoires CEN38 Antoine GRAIN
Amoréy Rhône Agglomération	Denis SAUZZE					Représentant des entreprises > 250 ETP :	Représentant des associations de protection de la Nature : Nature Vivante Denis DELOCHE
CC Entre-Bèvrant Rhône	Claude LHERMET Régis VILLATTE					EDF Saint-Alban Ghislain BOUAN	
CC Porte de Drôme/Ardèche	Aline HÉBERT						
CC Pilat Rhodanion	Michel DEVRIEUX						
CC Val d'Al	Norbert COLL						

Bureau :

COLLEGE 1 EPCI et Syndicat Mixte des Rives du Rhône	COLLEGE 2 Membres d'honneur	COLLEGE 3 Collectivités territoriales (Région, Départementales)	COLLEGE 4 Autres établissements (chambres consulaires, ...)	COLLEGE 5 Entreprises	COLLEGE 6 Fédérations, structure de gestion des milieux et associations de protection de la nature
Président Issue du SMRR : Philippe GENTY Trésorier : Martin DAUBRÉE Secrétaire : Norbert COLL 3 représentants : Aline HÉBERT Claude LHERMET Denis SAUZZE	Parc Naturel Régional du Pilat 1 Vice-Président : Charles ZILLIOX	(attente de validation Conseil Départemental de l'Isère)	Chambre d'agriculture de l'Ardèche : Sylvain BERTRAND	EDF Ghislain BOUAN	Nature Vivante Denis DELOCHE

Le travail sur le nouveau plan de mandat 2024-2027 pour Rives Nature a été engagé et sera validé au cours du 1er semestre 2024.

# ANNEXE 1 - DELIBERATIONS DU BUREAU ET DU CONSEIL SYNDICAL

<b>Bureau syndical 04 janvier 2023</b>	
Avis sur le PLU de la commune de Ville-sous-Anjou	D-2023-01
<b>Conseil syndical du 01er février 2023</b>	
Débat d'Orientation Budgétaire 2023	D-2023-02
Actualisation du RIFSEEP	D-2022-03
Adhésion au contrat d'assurance des Risques Statutaires proposé du CDG 38	D-2023-04
Actualisation de la participation cadre de protection sociale complémentaire mise en place par le CDG 38	D-2023-05
<b>Conseil Syndical du 22 mars 2023</b>	
Compte de Gestion 2022	D-2023-06
Compte Administratif 2022	D-2023-07
Affectation du résultat 2022	D-2023-08
Détermination de la cotisation 2023 des EPCI adhérents au SMRR	D-2023-09
Budget Primitif 2023	D-2023-10
<b>Bureau syndical du 05 juillet 2023</b>	
Demande de saisine volontaire de la CDAC (Davézieux)	D-2023-11
Demande de saisine volontaire de la CDAC (Saint-Sorlin-en-valloire)	D-2023-12
<b>Bureau Syndical 04 octobre 2023</b>	
Avis sur le PLU de la commune de Peyraud	D-2023-13
Avis sur le PLU de la commune de Saint-Romain-En-Gier	D-2023-14
<b>Conseil Syndical 04 octobre 2023</b>	
Evolution du RIFSEEP	D-2023-15
Actualisation de l'octroi et versement du forfait mobilités durables	D-2023-16
Désignation du référent déontologue Elus et adhésion à la mission d'assistance et de conseil proposée par le CDG 38 aux employeurs affiliés	D-2023-17
Accueil d'une élève dans le cadre d'un contrat d'apprentissage	D-2023-18
Autorisation au président de signer une convention d'adhésion pour la dématérialisation des actes soumis au contrôle de légalité	D-2023-19
Adoption du référentiel budgétaire et comptable M57	D-2023-20
Gestion des amortissements dans le cadre de l'adoption du référentiel M57 développé	D-2023-21
Autorisation au Président de signer de renouveler la convention entre le SMRR et Rives Nature	D-2023-22



**SYNDICAT MIXTE DES RIVES DU RHÔNE**

Espace Saint-Germain, bâtiment Ellipse

30, Avenue Général Leclerc

38200 VIENNE



T. 04 74 48 64 71 / [contact@scot-rivesdurhone.com](mailto:contact@scot-rivesdurhone.com)



[scot-rivesdurhone.com](http://scot-rivesdurhone.com)